

Compte-rendu du Comité Technique Académique du mercredi 25 mars 2020

Présents pour l'administration :

Mme Béguin, rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Mme Le Gall, secrétaire générale d'académie
M Callut, DRH
Mme Chambrier, secrétaire générale adjointe
M Robet, chef de la DPE
Mme Brezault, cheffe de la DPAE
Mme Boursier, cheffe de la Division Académique des Moyens
Mme Turina, adjointe à la cheffe de la DAM

Présents pour les représentants des personnels

Pour la FSU : Joanna Pfeiffer, Olivier Lelarge, Stéphane Ricordeau, Paul Agard, Marie Merlet, Marielle Joyeux, Vanessa Neuville, Christian Guérin.
Pour l'UNSA : Yannick Cordonnier, Christelle Rouer
Pour FO : Muriel Navarro, Ségolène Jeanson.

Démocratie sociale :

En préambule, la FSU a demandé de façon forte et solennelle que les instances qui régissent la vie démocratique de l'académie se tiennent dans les conditions réglementaires et qu'en aucun cas nous n'accepterions de dériver en pleine préparation de rentrée. Nous avons ainsi demandé que les comités techniques départementaux se tiennent en visioconférence et non par des échanges écrits qui appauvrissent les débats nécessaires.

Cette demande a été actée par le Rectorat.

Mouvement intra-académique des personnels du 2nd degré(enseignants, CPE, PSYEN, et ATSS)

Suite à nos multiples interventions, la date de clôture du serveur pour le mouvement des personnels enseignants du 2nd degré (enseignants, CPE et PSYEN) a été reportée au 30 mars. A notre demande, un mail a été envoyé en ce sens à tous les personnels concernés.

Nous avons interpellé le rectorat sur la suite de la procédure et le problème que pose le renvoi de l'accusé de réception signé. Aucun réponse apportée pour le moment, le rectorat réfléchit à une solution. Nous continuerons de les interroger à ce sujet.

Pour les personnels ATSS : les collègues qui doivent faire une demande de dossiers d'action médicale et sociale, rapprochez vous de la DPAE par mail.

Crise sanitaire et continuité pédagogique:

Si la Rectrice assure de la confiance envers les personnels, les représentants des personnels ont fait remonter certaines dérives de chefs d'établissements concernant le « flicage » des collègues.

Les élus de la FSU ont fait part des nombreuses remontés de collègues se sentant surmenés dès la première semaine, l'ensemble des personnels ayant eu à cœur de mener à bien son travail.

La question cruciale de la garde des enfants versus télé-travail a été posé. Si le rectorat a bien conscience des difficultés à articuler vie familiale, travail à la maison des enfants et des parents, il en appelle à la responsabilité individuelle des collègues en qui ils ont confiance. Cette solution ne pouvant être acceptable, nous continuerons d'intervenir à ce sujet.

Par ailleurs, le rectorat est en train de signer un contrat avec la Poste pour permettre l'envoi des documents aux familles sans avoir à faire faire de déplacements inutiles, par le moyen d'enveloppes « T »

Accueil des enfants de personnels soignants :

Malgré l'avis voté en CHSCT académique la veille (cf compte-rendu ici), le problème devient de plus en plus crucial.

Les collègues qui accueillent les élèves encore sous la forme du volontariat ne sont pas protégés de façon optimum, le rectorat se retranchant derrière les recommandations de l'ARS. Sans remettre en cause bien entendu la nécessité d'accueillir les enfants des personnels de santé engagés dans le combat contre le coronavirus, les élus de la FSU considèrent que masques et gants doivent être proposés aux personnels volontaires.

A l'heure où ces phrases sont écrites deux écoles sont fermées parce que touchées par l'épidémie de coronavirus, probablement en lien avec cet accueil.

Il est urgent que le Rectorat, l'ARS et le ministère protègent leurs personnels, il en va de la santé de toutes et de tous

Quelques informations liées à la crise sanitaire:

- le problème de la rentrée dans le nouveau collège Jean Moulin de Chartres se pose, en raison du retard probable des travaux dus à la situation
- la Région met à disposition des familles dans le besoin, les ordinateurs qui se trouvent dans les lycées, le même dispositif est plus ou moins engagé par les départements pour les collèges.
- nous avons soulevé le problème des élèves se trouvant dans des foyers d'accueil peu équipés, le Rectorat va engager une réflexion à ce sujet
- sur les questions financières : seules les payes et les bourses sont actuellement assurées, tout le reste (facture des établissements,...) est reporté.

Concernant l'ordre du jour de ce comité technique :

- **Créations et suppressions de postes pour les personnels enseignants de l'académie :**

La situation est assez inédite et témoigne de la dégradation du second degré dans l'académie : avec un effectif d'élèves stable à la rentrée, 77 postes sont supprimés, 138 collègues se trouvent en mesure de carte scolaire, du jamais vu depuis au moins 7 ans !

Bien maigre consolation, nous avons obtenu :

- la non suppression d'un poste d'italien au lycée Balzac de Tours
- que le Rectorat revoit la situation de la CHAM au collège des Provinces à Blois (suppression d'un poste de musique occupé pour créer un poste spécifique, ce qui est proprement scandaleux).
- que le rectorat étudie la possibilité de passer l'ouverture du BTS FED à Augustin Thierry à Blois en ouverture provisoire, le temps que l'étude du dossier se fasse de manière plus approfondie.

Vote unanime contre.

- **Créations et suppressions de postes des personnels non-enseignants :**

Agences comptables :

Nous avons continué à dénoncer la fermeture des agences comptables au lycée Balzac d'Alembert à Issoudun, lycée Ampère à Vendôme, lycée Camille Claudel à Blois, collège Joachim du Bellay à Montrichard.

Ouverture de trois établissements sur les prochaines rentrée :

Rentrée 2021 : ouverture d'un nouveau collège à Dadonville (45)

Rentrée 2022 : ouverture d'un nouveau lycée à Hanches (28)

Rentrée 2023 : ouverture d'un nouveau lycée à Châteauneuf/Loire (45)

Pour le moment, le rectorat n'envisage aucune création de poste pour la création de ces trois établissements (trois lycées) et proposent un redéploiement de postes existant. Ce serait le cas pour 15 postes administratifs, 5 postes de professeurs documentalistes, 4 postes d'agents de laboratoire et 5,5 postes de CPE.

L'ensemble des organisations syndicales présentes ont demandé au rectorat de réclamer des moyens supplémentaires pour ces ouvertures d'établissement qui ne doivent pas se faire par un redéploiement !

Vote unanime contre.

Ouverture d'internat dans les collèges et les lycées :

Pour les collèges :

Deux ouvertures sont prévus à la rentrée 2020 (sous réserve des travaux...) : à Preuilley-sur-Claise dans le 37 et au collège Jean Rostand à Orléans.

Nous avons dénoncé le manque d'informations données dans les instances départementales (CTSD et CDEN) concernant ces ouvertures d'internat, en particulier celui de Jean Rostand. La Rectrice s'est engagée à revenir vers nous pour plus d'explications.

L'an passé, le collège Édouard Vaillant a vu un internat s'ouvrir, la question des moyens et de la particularité de la gestion d'internes en collège avait été balayée par le rectorat. Le résultat désastreux et prévisible a conduit à la création d'un poste provisoire de CPE dans cet établissement.

Pour les ouvertures prévues en collège et en lycée :

Plus globalement, les ouvertures prévues posent beaucoup de questions, que ce soit dans des établissements existants ou en prévision :

-ces ouvertures sont prévues sans que des moyens supplémentaires ne soient attribués à l'académie. Créer de nouvelles structures entraîne mécaniquement des besoins supplémentaires qui ne peuvent être satisfaits uniquement par redéploiement (et donc fermeture de poste ailleurs). Cela augmente la charge de travail des personnels dans les établissements ou les internats créées, et dans les établissements qui perdent des personnels.

-si la FSU ne peut que regarder de façon favorable la création d'établissements dans des zones plus rurales comme Hanches ou Châteauneuf afin de répondre à des besoins de services publics, elle est plus dubitative sur la réalité d'un travail commun de réflexion entre les collectivités et le rectorat. Les collectivités ne peuvent s'affranchir de la réalité de la politique menée par l'Etat en ce qui concerne les suppressions de postes dans l'éducation nationale.